

Rendement des taillis furetés de l'arrondissement de Vevey [suite]

Autor(en): **Badoux, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **57 (1906)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785172>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rendement des taillis furetés de l'arrondissement de Vevey.

(Suite.)

II.

Taillis furetés de Veytaux.

Etendue. L'étendue totale des forêts de la commune de Veytaux-Montreux est de 299 ha. Nous avons vu que le taillis fureté y figure pour 121 ha. C'est le chiffre indiqué à l'aménagement de 1901. Réduite par des conversions en futaie, cette étendue était jusqu'alors de 131 ha. C'est ce dernier chiffre qui est à la base des calculs suivants.

Situation ; exposition. Ces forêts sont réunies en un seul mas qui garnit les flancs abruptes du Mont de Sonchaud, point terminus de la chaîne des Rochers de Naye. La partie supérieure, ainsi que le pâturage de Sonchaud, sont de formation crétacique ; les flancs et le pied de la pente sont du jurassique supérieur et inférieur, étagés en série normale.

Cette belle ceinture forestière, qui se prolonge à l'est par les forêts communales de Villeneuve, enveloppe tout le Mont de Sonchaud d'un tapis ininterrompu du plus beau vert. Quand, en octobre, le soleil couchant vient rehausser encore l'éclat de leurs riches teintes automnales, ces taillis, vus de Montreux, offrent un coup d'œil magnifique. Ils sont, au reste, un des plus beaux ornements de cette contrée que la nature a pourvue de tant d'attraits divers.

Leur exposition est du N., de l'O. et du S.-O. Leur pente moyenne est de 77 %, mesurée au-dessus du village de Veytaux, et de 79 % au-dessus de la fabrique de Granchamp près Chillon. Elle est assez uniformément la même sur toute l'étendue. Quelques bancs rocheux par ci par là ; les plus importants sont ceux au midi de Plan-Doran (voir carte au 1 : 25000, feuille de Montreux). Cette surface improductive, toujours difficile à mesurer exactement, n'a pas été déduite de la surface totale ; c'est cette dernière qui est à la base des calculs de rendement qui vont suivre.

L'altitude va de 400 à 1100 m.

Essences ; végétation. Le hêtre est l'essence principale (80 à 85 %). Tous les autres feuillus indigènes y sont représentés ; ce

sont, par rang d'importance, l'érable duret, le frêne, le tilleul, le charme, les érables plane et sycomore, le cytise des alpes, etc.

La période qui s'écoule entre l'éclosion des feuilles au pied et au haut de ces forêts comporte, en moyenne, 15 jours à 3 semaines. L'éclosion est achevée, dans sa partie supérieure, à une date qui peut varier d'environ 12 jours suivant les années. Ce printemps, elle était achevée le 14 mai ; mais il faut ajouter que la neige a fait un retour offensif qui a duré du 20 au 23 mai.

Aménagement précédent. De tous temps, la commune de Veytaux a voué une sollicitude particulière au bon entretien de ses taillis dont les produits jouissent dans la contrée d'une excellente réputation. Ses archives contiennent plusieurs documents qui en font foi. Vers 1759, la rotation était de 12 à 15 ans. „Quant au bois à brûler, dit un écrit de l'époque*, il y a des parchets où chaque communier en peut couper librement pour son propre usage, pourvu qu'il en use modérément et sans excès. Mais les autres sont interdits et mis à ban pour les laisser croître et repeupler, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la grosseur nécessaire pour les couper. Dans la coupe, on réserve les tiges ou mère-troncs avec les jeunes plantes qu'on nomme *allevis***, afin que ces bois puissent plus tôt être repeuplés et prêts à être coupés.“

En 1831, la commune, sous la crainte d'un manque de bois, édictait un règlement sur les bois communaux, très complet, ne comprenant pas moins de 47 articles. Tous les bois de la commune sont déclarés en défends. Nous y trouvons, entr'autres, cette excellente prescription que la section des forêts sera renouvelée par tiers, de manière à ce qu'il s'y trouve toujours deux membres ayant déjà assisté à un martelage précédent. Défense était faite de fener de la „bâche“ ou des feuilles dans les forêts, etc.

En 1815, un essai de coupe rase fut fait à l'endroit dit „Aux Tondiaux“ ; ce n'est que 40 ans après que l'on pût procéder à une nouvelle coupe. L'essai n'ayant pas satisfait, la coupe rase dans le taillis a, dès lors, été complètement abandonnée.

Jusqu'en 1862, la commune vendait ses bois en mise publique, sur pied, par parcelles. Depuis cette date, elle les fait fabriquer

* 1759. Rapport au bailli de Vevey.

** Brins de semence.

par des entrepreneurs chargés de les rendre à port de char, réduits en moules et fascines.

Dévestiture. Ceci nous amène à examiner l'un des points les plus caractéristiques de ces forêts. Il consiste en ceci, c'est qu'elles sont, quoique à la porte d'un centre populeux, dépourvues de tout réseau quelconque de chemins, même pour l'arrivée au village de Veytaux. Elles sont, par contre, sillonnées de nombreux *châbles* (dévaloirs) courant suivant la ligne de plus forte pente, et c'est par ces dévestitures que tous les produits de la forêt sont amenés à port de char. Le large dévaloir qui court le long du pied de la pente — tel un fleuve sert de déversoir à de nombreux affluents — ramasse les produits amenés par les couloirs latéraux et les amène au village de Veytaux. Deux châbles, du côté ouest, débouchent directement sur la route cantonale Lausanne-St-Maurice, à côté du château de Chillon.

Un peu primitif ce mode de dévestiture. Sans doute, mais parfaitement approprié au terrain, ainsi qu'au mode de traitement, et combien économique ! Comme les châbles ne servent qu'à la descente de bois de petites dimensions, et cela quand le terrain est gelé, ils ne réclament que quelques travaux d'entretien. Ceux-ci se bornent, et encore à de rares endroits seulement, à l'enlèvement de quelques blocs et grosses pierres qui pourraient obstruer le passage. Il va de soi, qu'au contraire, pour des chemins même à forte pente, l'entretien serait très coûteux.

Il serait intéressant d'ouvrir ici une parenthèse pour étudier, dans ce cas spécial, les mérites comparatifs du chemin et du dévaloir. Mais ce serait sortir du cadre de cette étude et l'allonger par trop.

Exploitation. L'exploitation se fait, depuis fort longtemps, ainsi qu'il a été dit dans la première partie. Sont considérées comme exploitables toutes les tiges ayant, à 1,3 m du sol, un diamètre minimum de 12 cm. Le martelage des tiges à exploiter et les dégagements qui suivent la coupe sont d'introduction récente.

Tous les menus produits sont façonnés en fagots et rendus à port de char, comme les moules. Ils sont réunis, pour le dévalage, en „traînes“ solidement attachées au moyen de cordes et avancées à force de bras. Ces traînes ont un volume moyen de 30—35 fagots. Le fagotage a lieu sur l'une des places de vente, au pied des châbles.

Jusqu'à il y a quelques années, ces dépouilles de la fabrication du bois de moule — la *bronde*, suivant le nom local — restaient sur place jusqu'au milieu de l'été, les entrepreneurs réservant le fagotage pour la chaude saison. Ce dépôt, mais surtout l'enlèvement de ces débris pendant la période de végétation ne pouvait qu'être nuisible au bon recrutement du taillis par l'endommagement des jeunes rejets de l'année. Aussi, le plan d'aménagement actuel prévoit-il leur vidange hors de la coupe pour le 1^{er} mai ou le 1^{er} juin, suivant l'exposition.

Rendement en volume. Nous avons vu que, dès 1862, la commune a fait façonner par entreprise toutes les coupes de ses taillis. Nous devons donc trouver, en dépouillant les contrôles de fabrication et de vente, l'indication complète des produits tirés des forêts qui nous occupent. En réalité, et bien que l'aménagement date de 1901 seulement, ces contrôles ont été tenus avec l'exactitude la plus méticuleuse. Nous avons pu retrouver jusqu'à 26 ans en arrière (1880) le relevé détaillé de tout le volume exploité. C'est cette heureuse circonstance — unique peut-être pour ce qui a trait au taillis fureté — qui nous a engagé à faire cette petite étude*.

Nous avons réuni ces données dans le tableau I.

Il reste à calculer maintenant le volume, exprimé en mètres cubes, de ces différents assortiments. Nous avons pour cela admis les facteurs de réduction suivants.

Stères. Tous les bois sont débités comme rondins. Les bûches sont, en général, droites et sans nœuds. Leur diamètre varie entre 10 et 20 cm (moyenne 13—15 cm). Il faut tenir compte, en outre, que chaque moule de 4 stères a une surmesure d'au moins 10 cm sur la hauteur. Les moules de Veytaux ont, dans la contrée, la réputation d'avoir bonne mesure ou, plus exactement, de dépasser les dimensions usuelles.

En adoptant un facteur d'empilage de 0,7, nous croyons donc être plutôt au-dessous de la réalité.

* Nous avons l'obligation de relever ici les très grands mérites de M. le juge de paix A. Masson, ancien syndic de Veytaux, lequel a dirigé le service forestier de sa commune de façon admirable. C'est lui, entre autres, qui a organisé et tenu le contrôle des exploitations. Ce nous est un devoir bien agréable de lui exprimer ici toute notre reconnaissance pour le zèle éclairé avec lequel il s'est occupé de ces questions forestières.

Rendement du Taillis en volume et en argent.

Tableau I.

Année	Nombre de stères	Nombre de fagots	Stères de débris; divers m ³	Coût de la fabrication des coupes frs.	Rendement argent	
					brut frs.	net, après déduction du coût frs.
1874 . . .					7,535	
1875 . . .					14,841	
1876 . . .					12,582	
1877 . . .					12,178	
1878 . . .					11,584	
1879 . . .					9,639	
1880 . . .	673	22,200	9		14,600	
1881 . . .	409	11,667	6	3,330	9,324	5,994
1882 . . .	364	11,273	—	3,219	7,379	4,160
1883 . . .	360	10,760	—	3,288	8,074	4,786
1884 . . .	580	15,148	—	4,749	11,241	7,492
1885 . . .	477	12,970	2	3,903	12,191	7,288
1886 . . .	445	8,130	54	3,033	8,890	5,857
1887 . . .	459	12,713	16	3,979	10,559	6,580
1888 . . .	622	13,700	3	5,533	11,836	6,303
1889 . . .	402	10,875	5	3,324	5,625	2,301
1890 . . .	362	11,150	—	3,167	8,937	5,770
1891 . . .	380	13,540	13	3,519	9,870	6,351
1892 . . .	380	12,308	14	3,672	8,847	5,175
1893 . . .	350	11,181	21	2,361	9,074	6,713
1894 . . .	393	12,189	17	3,581	8,579	4,998
1895 . . .	395	9,475	14	3,525	9,658	6,133
1896 . . .	479	10,490	15	4,504	10,571	6,067
1897 . . .	374	10,959	15	3,603	9,770	6,167
1898 . . .	368	11,709	27	4,248	11,414	7,166
1899 . . .	504	14,281	18	5,336	11,810	6,474
1900 . . .	545	10,133	20	4,769	11,860	7,091
1901 . . .	419	5,655	13	3,523	9,558	6,035
p. service communal	297	—	—	—	—	—
	10,037	262,506	282	80,166	203,067	122,901
1902 . . .	460	6,600	7	3,618	9,978	6,360
1903 . . .	357	6,281	—	3,145	7,049	3,904
1904 . . .	548	7,200	3	4,080	9,968	5,888
1905 . . .	541	8,972	35	4,894	10,788	5,894
	1,906	29,053	45	15,737	37,783	22,046

Fagots. Ceux-ci mesurent 90 cm de longueur et 90 cm de tour (brins de 4—10 cm de diamètre). Ils ne contiennent qu'une faible proportion de menus débris, ceux-ci restant sur le parterre des coupes. Ici encore, les bûcherons ont pris l'habitude de faire large mesure.

Nous avons admis le facteur de réduction de 2,50 m³.

Récapitulant les divers assortiments façonnés de 1880—1901, leur volume s'établit comme suit :

10,037 stères, à 0,7 m ³	7,026 m ³	}	53 0/0
Débris, divers, etc.	282 „		
262,506 fagots, à 2,5 m ³ le cent	6,563 „		47 „
Total	13,871 m ³		

Le rendement annuel moyen a donc été pour ces 22 ans de :

$$13,871 : 22 = 630 \text{ m}^3$$

soit de $630 : 131 = 4,80 \text{ m}^3 \text{ par ha}$ (bois réellement utilisé).

Or, $1 \text{ m}^3 = 1,43 \text{ stères rondins}$

et $1 \text{ m}^3 = 40 \text{ fagots}$.

Il en résulte que la production moyenne par ha a été de :

3,65 stères et de

90 fagots.

Ces chiffres sont légèrement modifiés si l'on considère la dernière période de 1902—1905 seulement. Pour ces 4 ans, la production moyenne par ha devient $4,35 \text{ m}^3$ ($2,83 \text{ m}^3$ en stères et $1,52 \text{ m}^3$ en fagots), comprenant 4,05 stères et 61 fagots.

En admettant que la surface productive comprenne le 95 0/0 de la surface totale, ce qui ne saurait être taxé d'exagération, la production moyenne par ha aurait donc été de 5 m^3 . C'est là, pour une forêt de feuillus, en pente aussi rapide, un beau rendement*.

Au point de vue du rendement en volume, on peut en tirer la conclusion que le taillis fureté n'est pas inférieur à la futaie ; il nous paraît même difficile à admettre que, dans une semblable station, la futaie de hêtre puisse arriver à une production aussi élevée.

Les belles hêtraies de Morat, qui comptent parmi les plus productives de la Suisse, ne dépassent guère ce chiffre. La futaie de hêtre de Dayancourt, que M. Hüffel** considère comme la plus belle hêtraie de France, produit $4,6 \text{ m}^3$ à l'ha. Le même auteur admet, à page 345 du volume cité, que les forêts de hêtre, charme

* G. Hüffel, Economie forestière, tome I, p. 358, admet pour les taillis furetés particuliers du Morvan une production annuelle de $1,5—2 \text{ m}^3$. M. Merz cite un cas où le taillis fureté de hêtre (Monte Boglia) aurait produit, en moyenne, depuis 40 ans, environ 12 m^3 par ha. Il est vrai qu'il s'agit d'une estimation. Il y aurait lieu de préciser mieux.

** Volume cité, p. 362.

et chêne en taillis, qui constituent un des types les plus répandus en France, produisent de 2 à 4,5 m³ par ha et par an.

Rendement en argent. Ainsi que l'indique le tableau I, le rendement brut en argent a comporté pour les années 1881—1901 : 203,067 fr., soit 9670 fr. par an ou : $9670 : 131 = 78,80$ fr. par ha.

Le rendement net a été, en moyenne, de 5852 fr. par an, ou : $5852 : 131 = 44,70$ fr. par ha (45,55 fr. de 1902 à 1905). Dans les dépenses ne figurent, il est vrai, que les frais d'exploitation. Pour être complet, il y aurait lieu de tenir compte aussi des frais généraux, soit frais d'administration et de surveillance. Dans les taillis, ces chiffres sont très peu élevés, la surveillance et le service de police, en particulier, ne réclament qu'un temps minime, ce qu'expliquent la configuration du terrain et les conditions particulières de dévestiture de ces bois. Nous pouvons admettre que ces frais généraux ont comporté 1,70 fr. par ha. Le rendement net, après déduction de tous frais, aurait donc été de 43 fr. par ha.

La comparaison avec le rendement des forêts de quelques communes voisines fera comprendre mieux la valeur de ce chiffre. Et d'abord, pour l'ensemble des forêts de Veytaux (178 ha futaie, 121 ha taillis), le rendement net, pour la période de 1901—1905, a été de 33,70 fr. seulement. Il a été, pour la commune des Planches-Montreux (214 ha futaie et 47 ha taillis), de 33,80 fr. et pour celle de Châtelard-Montreux (394 ha futaie) de 30,80 fr.

Nous voyons donc que quant au rendement financier, le taillis fureté de Veytaux supporte avantageusement la comparaison avec la futaie jardinée. Pour l'instant tout au moins. Nous ne croyons pas qu'il en sera de même pour la suite. C'est ce que nous verrons au chapitre suivant.

Prix de vente. Comparaison avec ceux de la futaie de résineux. Nous avons vu que les produits du taillis fureté de Veytaux se vendent, dès longtemps, après façonnage et rendus empilés à l'une des quatre places de dépôt, au haut du village de Veytaux, ou le long de la route cantonale de Lausanne à St-Maurice. Le coût du transport jusqu'aux lieux de consommation, ou encore à la gare de Montreux, est le même pour chacune de ces places. C'est là une condition exceptionnellement favorable pour l'étude de la variation des prix de vente à l'unité. Elle est réalisée à Veytaux également pour les produits de la futaie qui s'empilent

aux mêmes places de dépôt. Ainsi donc, les produits de l'ensemble des forêts de la commune ont été livrés en vente, dès 1862, à des conditions qui sont restées identiquement les mêmes jusqu'à ce jour. Les prix obtenus sont donc absolument comparables entr'eux et l'on ne saurait imaginer, pour établir la variation de ceux-ci, un champs d'études plus favorable.

Nous avons voulu en tirer parti pour l'étude comparative du rendement de la futaie et du taillis. Les résultats sont consignés aux tableaux II et III. Nous avons calculé, pour les quatre assortiments usuels à Veytaux, la valeur moyenne annuelle du coût de la fabrication, du prix de vente brut et de ce prix net. Mieux encore que ces tableaux, les trois graphiques montreront quelles ont été les fluctuations de ces trois valeurs.

Coût de la fabrication. Prix d'unité.

Tableau II.

Année	Résineux futaie		Feuillus taillis fureté		Année	Résineux futaie		Feuillus taillis fureté	
	bois de service, par m ³ frs.	bois de feu, par stère frs.	par stère frs.	par 50 fagots frs.		bois de service, par m ³ frs.	bois de feu, par stère frs.	par stère frs.	par 50 fagots frs.
1881	4.80	1.—	3.10	6.95	1894	3.50	3.50	3.95	8.40
1882	—	—	2.90	7.20	1895	4.20	4.15	4.25	8.70
1883	—	—	3.20	7.40	1896	3.95	3.75	4.65	9.85
1884	3.70	1.—	3.65	8.15	1897	—	—	3.80	8.55
1885	—	—	4.—	8.05	1898	4.25	4.—	4.55	9.35
1886	3.25	3.75	3.95	9.30	1899	—	—	4.65	9.20
1887	4.90	5.25	3.90	8.10	1900	4.30	3.80	5.40	10.40
1888	3.60	3.75	4.90	8.50	1901	6.25	6.25	5.—	10.40
1889	5.50	5.50	4.—	8.65	1902	7.45	7.50	5.05	10.85
1890	5.—	6.10	3.20	7.70	1903	8.15	8.—	6.20	11.60
1891	5.—	5.—	3.55	7.80	1904	4.—	3.75	4.65	11.35
1892	6.—	5.—	3.65	8.55	1905	5.65	5.85	4.65	12.20
1893	—	—	4.20	8.85					

On peut déduire, de ces chiffres, ce qui suit.

Résineux. Pour les bois de service*, le prix de vente net a suivi une marche nettement ascendante. Pour fixer mieux les idées, nous avons sur le graphique tracé une ligne moyenne approximative. Elle montre que ce prix s'est élevé de 10,75 fr. (1881) le m³ jusqu'à 17,75 fr. (1905). Cela, malgré que le coût de la fabrication ait assez fortement augmenté lui aussi, surtout depuis 1900.

* Environ 250 m³ par année, ³/₄ épicéa, ¹/₄ sapin.

Prix de vente, à l'unité,

Tableau III.

Année	Résineux (futaie)				Feuillus (taillis fureté)					
	Bois de service, au m ³		Bois de feu, au stère		par stère		par 50 fagots		Prix net, par m ³	
	brut	net	brut	net	brut	net	brut	net	pour le bois de stère	pour le bois de fagots
	frs.	frs.	frs.	frs.	frs.	frs.	frs.	frs.	frs.	frs.
1881	13.80	9.—	7.75	6.65	12.15	9.05	12.—	5.05	12.95	4.05
1882	—	—	—	—	12.40	9.50	12.25	5.05	13.60	4.05
1883	—	—	—	—	13.40	10.20	13.85	6.50	14.60	5.20
1884	18.90	15.20	8.25	7.25	13.10	9.45	13.05	4.90	13.50	3.90
1885	—	—	7.60	—	13.65	9.65	14.35	6.30	13.80	5.05
1886	16.90	13.65	8.45	4.70	13.85	9.90	13.80	4.50	14.15	3.60
1887	13.65	8.75	8.20	2.95	13.40	9.50	15.90	7.80	13.60	6.25
1888	18.10	14.50	8.05	4.30	13.45	8.55	14.65	6.15	12.25	4.90
1889	18.10	12.60	7.65	2.15	13.10	9.10	14.25	5.60	13.—	4.50
1890	17.20	12.20	8.10	2.—	13.40	10.20	14.90	7.20	14.60	5.75
1891	17.20	12.20	8.60	3.60	14.10	10.55	15.35	7.60	15.10	6.10
1892	15.10	9.10	7.85	2.85	12.50	8.85	15.60	7.05	12.65	5.65
1893	17.40	—	9.—	—	14.10	9.90	16.25	7.40	14.15	5.90
1894	16.15	12.65	9.20	5.70	12.80	8.85	15.45	7.05	12.65	5.65
1895	19.—	14.80	10.40	6.25	14.70	10.45	18.15	9.45	14.95	7.55
1896	19.40	15.45	10.20	6.45	13.80	9.15	16.20	6.40	13.10	5.10
1897	—	—	—	—	14.60	10.80	17.30	8.75	15.45	7.—
1898	19.30	15.05	11.—	7.—	12.50	7.95	16.85	7.50	11.35	6.—
1899	—	—	—	—	14.10	9.45	15.15	5.95	13.50	4.75
1900	21.10	16.80	9.—	5.20	13.65	8.25	18.40	8.—	11.80	6.40
1901	22.55	16.30	10.75	4.50	15.50	10.50	22.20	11.80	15.—	9.45
1902	24.15	16.65	11.45	3.95	16.—	11.95	17.85	6.95	17.10	5.55
1903	21.60	13.45	9.65	1.65	14.35	8.15	16.60	5.—	11.65	4.—
1904	21.85	17.85	9.60	5.85	13.65	9.—	16.70	5.35	12.85	4.30
1905	24.20	18.55	9.75	3.90	13.55	8.90	16.90	4.70	12.70	3.75

Feuillus. Stères. Tandis que le prix de vente est resté sensiblement le même, la hausse étant faible, le coût des fabrications a suivi une marche ascendante plus rapide. Il en est résulté que le prix net, pendant les 25 dernières années, est resté stationnaire; sa moyenne est représentée par une horizontale; elle a même une tendance assez marquée à la baisse.

Fagots. Le prix de vente a suivi une marche nettement ascendante, mais comme c'est le cas davantage encore pour le coût des fabrications, le prix net n'a guère augmenté; comme pour les stères, sa ligne moyenne se rapproche beaucoup de l'horizontale.

C'est là la constatation, mathématique en quelque sorte, d'un fait général signalé depuis quelques années. Tandis que le béné-

fi ce sur les bois de feu tend à diminuer, à cause du renchérissement de la main-d'œuvre et de la concurrence des combustibles minéraux, celui sur les bois de service va s'affirmant toujours plus. Les raisons en ont été invoquées si souvent déjà, qu'il serait banal de les énumérer ici à nouveau.

Au point de vue économique, le taillis fureté, qui ne produit que du bois de feu, se trouvera tôt ou tard dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis de la futaie. Si, pour celui de Veytaux, le rendement est, aujourd'hui, encore supérieur à celui de la futaie, cela tient à différentes raisons spéciales faciles à expliquer.

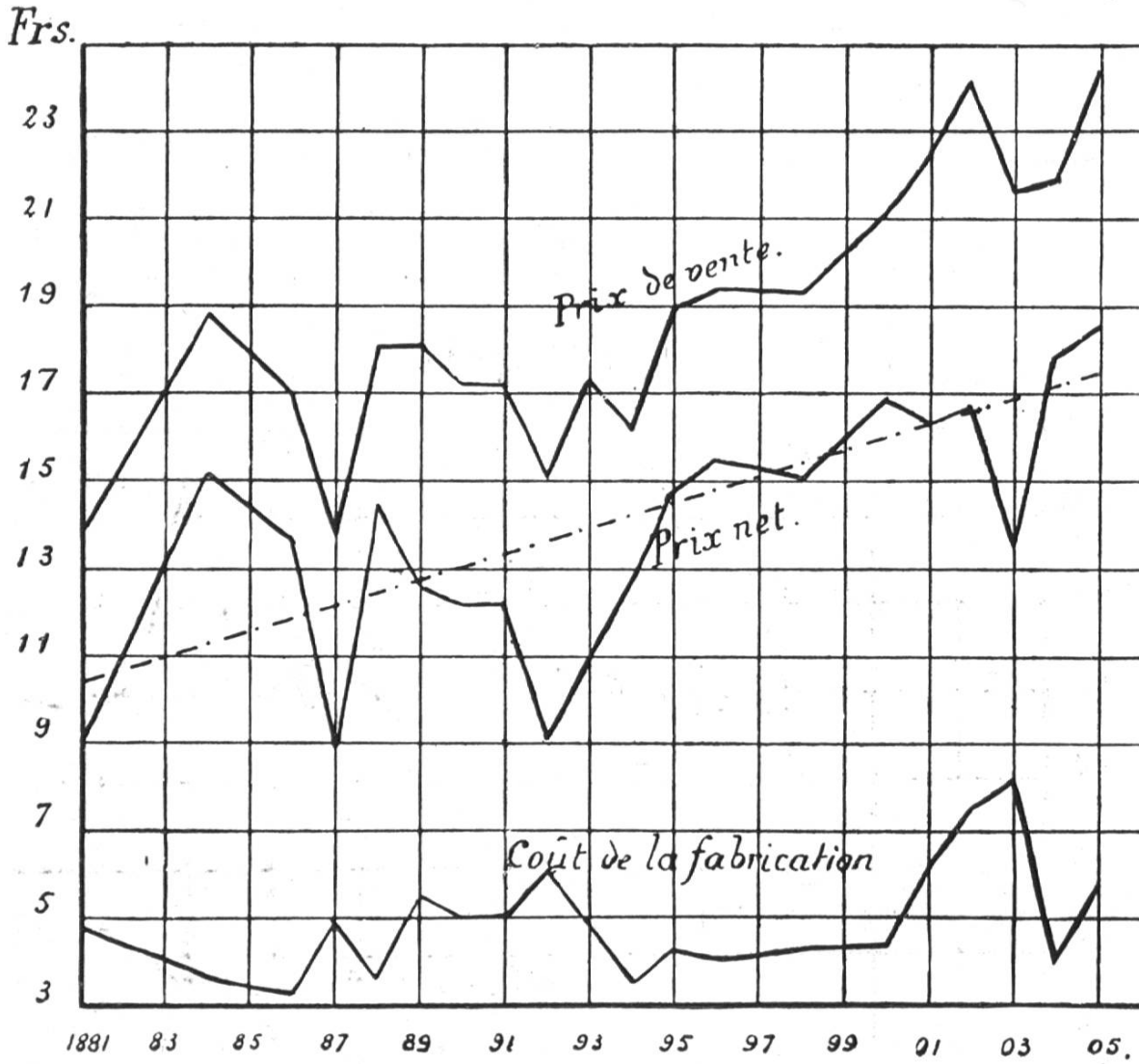
- 1° L'écoulement des bois de feu, à cause de la proximité immédiate d'un centre populeux comme Montreux, se fait sans peine et à un prix élevé.
- 2° Ces forêts, dès longtemps, ont été gérées de façon judicieuse par l'administration communale qui y vouait tous ses soins, tandis que la futaie, dont une partie était mise à ban, restait en partie improductive.
- 3° La futaie s'élève jusqu'à la limite supérieure de la végétation ligneuse, tandis que le taillis ne dépasse pas 1100 m d'altitude. Les conditions d'accroissement et de fabrication sont donc plus favorables pour les forêts traitées suivant ce dernier mode.

Nous croyons que, dans un avenir prochain, les rôles seront renversés. L'examen attentif de ce qui s'est passé ces dernières années en fournit une preuve quasi certaine. C'est pourquoi, lors des futures révisions d'aménagement, il y aura lieu de s'inspirer des considérations précédentes et de tendre à la conversion en futaie partout où les conditions topographiques rendent l'opération possible. Il faut noter toutefois que la difficulté à établir un réseau suffisant de chemins sera un obstacle sérieux.

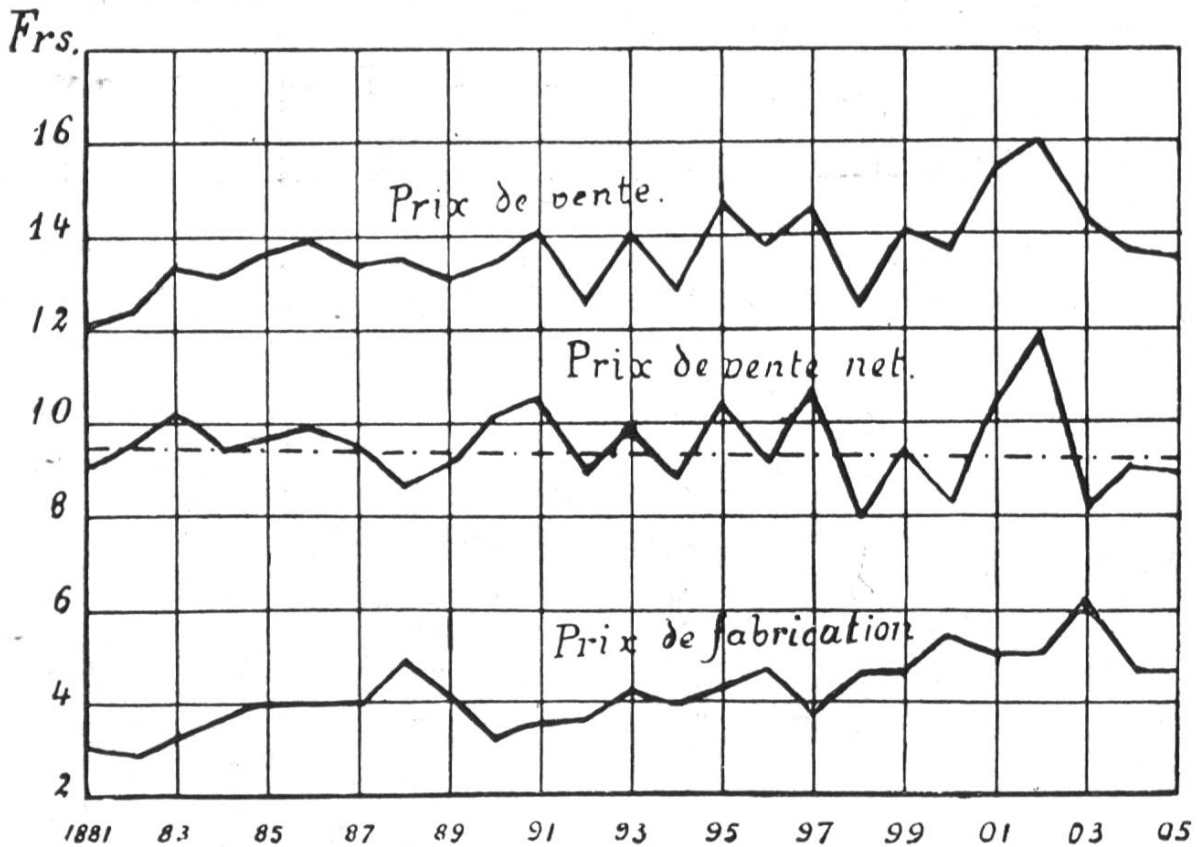
Convertir en futaie un taillis fureté en bon état est une opération fort simple et qui n'exige que peu de sacrifices de la part du propriétaire. L'envahissement par les résineux, qui est général dans nos taillis des Alpes, et la présence de nombreux brins de semence l'expliquent facilement. La preuve, au reste, en a été fournie surabondamment par de nombreuses conversions de ce genre opérées dans les forêts de la contrée.

H. Badoux, inspecteur forestier.

Bois de service. Résineux.



Prix du stère de feuillus.



Prix de 50 fagots.

Fr.s.

